

## Préambule

La constitution locale ponctuelle continuée est un acte politique, qui n'a aucune valeur juridique, et une loi fondamentale qui unit, ou désunit, et régit, de manière organisée ou non, et hiérarchisée, les rapports entre gouvernants et gouvernés au sein d'un ensemble conjugué et coordonné par mes soins.

Cet ensemble est appelé événement.

La constitution locale ponctuelle continuée est encore toujours présentation axiomatique. Une présentation axiomatique consiste, à partir de termes non définis, à prescrire la règle de leur maniement. Les termes, non définis, le sont cependant par leur composition. Toute pensée suppose une situation du pensable, c'est-à-dire une structure.

Cette structure est agie sous 3 ordres : localité, précarité, ponctualité.

## Introduction

La démocratie est impossible au sens strict du terme. Ce qui s'appelle démocratie n'est qu'une forme très particulière de gouvernement permettant à la classe dirigeante d'obtenir un large consentement des gouvernés en même temps qu'un renouvellement de l'élite.

Nous distinguerons alors la démocratie de soi et la démocratie-propre.

J'entends par démocratie-propre une pensée qui nous protège de toute domination, y compris de la domination de la majorité. Cette notion va au-delà de la liberté de choisir et de la liberté de se donner ses propres règles. Il s'agit d'une notion qui s'accorde mal avec la société marchande en termes de son organisation politique et économique.

Qui dit organisation dit tendance à l'oligarchie. Ainsi, la démocratie locale ponctuelle continuée est démocratie-propre, en tant qu'oligarchie aristologique.

\*\*\*

## I. De la LOCALITÉ

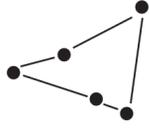
Notre localité est sociale. Une localité sociale est un lieu fluctuant constitué par ses propres minima. Le minimum est un être indivisible, une intention agissante qui, par des rapports réciproques, engendre la localité.

Le minimum, ou monade, est le principe absolu de l'événement. Il désigne la conscience individuelle, l'individualité en tant qu'elle représente à la fois un point de vue unique et une totalité close, impénétrable aux autres consciences individuelles ou individualités. Le minimum inclut le rapport, dans son intervention, en tant que sujet de l'intentionnalité.

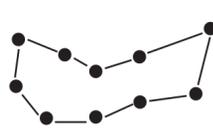
Au minimum est donné, par la localité sociale, d'autres minima, non pas directement mais à travers une série d'actes extérieurs, physiques, que le minimum interprète par analogie.

Ainsi, à travers les actes d'interprétation, se forment des mondes intersubjectifs, régis par des structures qui leurs sont propres et qui forment la base pour la constitution de personnes collectives. On aboutit à une pluralité de monades qui communiquent entre elles, à travers la sphère neutre du monde intersubjectif.

Le minimum de la localité sociale est également appelé Réalisants, ou Aristopotents ponctuels.



localité sociale en pentade



localité en décade

### article N°1 /structure : unité par soi.

La démocratie-propre est une pensée toute relative, abusivement. Il ne s'agit plus de se conserver mais de se préférer aux autres, et surtout de réclamer des autres une préférence. Effectivement, dans la démocratie-propre, il s'agit moins de protester que de se revendiquer soi en groupe. La démocratie-propre ne peut se penser qu'à partir du terme de souveraineté. Et c'est bien l'affirmation de chacun que le commun doit rendre possible. En ce sens, absolument rien ne s'équivaut.

### article N°2 /expression : masse ou matière première.

Les minima ne se limitent pas aux choix qui leur sont permis mais définissent leurs choix de la façon la plus large possible. Il s'agit bien d'une liberté individuelle mais qui donne une place centrale au caractère nettement social des Réalisants. Il s'agit d'obéir à la volonté générale à la condition que tous les participants à la formation de cette volonté générale soient sur un pied d'égalité, leur permettant d'être à la fois gouvernants (quand ils participent à la formation) et gouvernés (en tant qu'ils acceptent cette loi). Et c'est ainsi qu'en obéissant à tous, on n'obéit qu'à soi-même. La liberté civile suppose donc un peuple qui se fait peuple.

### article N°3 /hiérarchie : degrés de perfection.

La démocratie d'indistinction selon laquelle tout et tous seraient sur le même plan est à répugner. La constitution locale ponctuelle continuée revendique l'inéquivalence générale. La démocratie-propre, où tous, qui ne sont pourtant pas tous, décident : la perfection est agissante.

\*\*\*

## II. De la PRÉCARITÉ

Notre précarité est primordiale. Une précarité primordiale établit une inconsistance, en amont, et la consistance, en aval. La souveraineté de la République locale ponctuelle continuée est entre les mains d'un relatif petit nombre s'appuyant sur une pratique du pouvoir collégiale et discrète. Ce relatif petit nombre, aristopotents de réaction, est constitué par définition par les meilleurs, les plus méritants, légitimé par des aptitudes particulières. Un ensemble est un processus, non une totalisation.

Le plus grand capital de ce gouvernement est d'identifier des volontés mutuelles. L'axiome du capitalisme étant l'accroissement d'une quantité initiale de valeurs, les volontés se font sous 4 ordres : hétéronomie, désœuvrement, autonomie et dignité.

**article N°4 / hétéronomie** : l'acte d'association des Réalisants résulte d'un contrat sous-tendu en vertu duquel chaque associé, primitivement, s'aliène avec tous ses droits à la société autour d'une structure : la conduite. La conduite est la condition à laquelle le Réalisant se soumet. Le Réalisant, par la structure, préjuge.

Le peuple d'élite me donne autorité par des précautions adéquates et pour un temps déterminé ; et, pour ce temps déterminé, légitime l'esclavage proprement dit.

**article N°5 / désœuvrement** : l'État est absent et la souveraineté n'est pas formalisée : un vide unique constitutionnel et institutionnel apparaît. Généralement il est nécessaire de régulariser ce vide en normant, en autorisant, en créant les principes d'un nouveau pouvoir constituant. Mais, la démocratie-propre entend laisser ses associés pour compte, dans l'attente. Ainsi, l'instabilité est préconisée et encouragée par un désœuvrement et une désaffectation. La démocratie-propre n'est pas un régime gestionnaire ou bureaucratique.

**article N°6 / autonomie** : Être autonome c'est se donner à soi-même des principes d'actions. Par des principes d'actions, un aristopotent détrône l'ordre hétéronomique, palie au désœuvrement, à sa propre gouverne. Il détermine lui-même la loi à laquelle il veut se soumettre. La démocratie-propre prône l'autonomie politique, et la distinction. Cette autonomie politique est un support de partenariat qui permet un échange d'idées et de savoir-faire. La distinction induit le principe de libre administration.

**article N°7 / dignité, ou insuppléabilité** : ce qui coûte peut être remplacé par quelque chose d'autre à titre d'équivalent, au contraire, ce qui est supérieur à tout prix n'admet aucun équivalent, c'est précisément ce qui a une dignité. La dignité légitime a posteriori toutes actions produites, et réitérées, par le Réalisant autonome. La production et la réitération est un binôme caractérisant l'insuppléabilité d'un geste.

La dignité est un principe énonçant que la personne humaine ne doit jamais être traitée seulement comme un moyen mais toujours comme une fin en soi. La dignité, ou l'insuppléabilité, s'accorde par une résistance continuée. La résistance continuée est permise par le droit de contestabilité garantie et l'utilisation perpétuelle du gérondif. La démocratie-propre ne légitime aucun surplus de produit.

Le propos n'est pas de construire un État idéal.

\*\*\*

## III De la PONCTUALITÉ

Bien loin d'avancer des visions et des prévisions, des modèles et des formes, la démocratie-propre est préférence pour le présent d'une irruption. La démocratie-propre prône l'hégémonie du désir, des attentes et de la pensée. Elle est agie dans le présent d'une affirmation qui d'abord tient à se délivrer de toute identification. La démocratie-propre : un régime où seuls les citoyens engagés dans la lutte décident. Comment quelqu'un qui n'était pas membre de l'élite peut-il y accéder et, inversement, comment on perd sa qualité de membre de l'élite : thermodynamique, renouvellement, et rebelote.

**article N°8 / thermodynamique** : Dans n'importe quel système, l'énergie est conservée, sa quantité reste constante, c'est-à-dire qu'aucun dispositif ne peut produire plus d'énergie qu'il n'en consomme. L'énergie ne peut donc pas être produite ex nihilo. Elle ne peut que se transmettre d'un système à un autre. On ne crée pas l'énergie, on la transforme.

Dans n'importe quel système, l'énergie est transformée, une partie se dégrade nécessairement. Elle passe spontanément de formes concentrées et potentielles à des formes plus diffuses et désorganisées. Le rendement est le rapport entre l'énergie engagée dans une tâche et le travail effectivement réalisé. L'entropie mesure cette tendance irréversible de l'énergie utile à se transformer en énergie perdue.

Le renouvellement de l'élite est prévention de l'épuisement et de la redite.

**article N°9 / Renouvellement** : Les initiatives locales ont un caractère ponctuel. La démocratie-propre, démocratie directe ou semi-directe se refuse à toute stabilisation, évitant ainsi la perte de contenu vivant ou la forme d'un simple appareil bureaucratique. La démocratie-propre est un régime d'exception, local, ponctuel et continué.

Les oligarchies aristologiques ne durent pas. Tout regroupement a besoin d'un renouvellement plus ou moins régulier de la classe agissante. Il n'y a que des situations.

Par l'effet de la circulation des Réalisants, l'élite agissante est dans un état de transformation lente et continue.

**article N°10 / et Rebelote** : Mutatis mutandis.

Fanny Torres,  
le 1<sup>er</sup> juin 2010.